

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 14

Le quatorze Mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise
Date de convocation du conseil municipal : le 06 Mars 2024

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués- BASSOT Christine - ROUCHON Dominique - BELOT Jean Luc - MOUILLER Annie - NERON Sylvie - CUISSET Betty - PROVOST Eric

Etaient excusés : LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
CORNET-MONAT Béatrice qui a donné pouvoir à NERON Pascal
TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à Marie Françoise GAUME

Secrétaire de séance : GAUDARD Bernard

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES 4 SAISONS

Madame le Maire rappelle la délibération n° 102024 du conseil municipal en date du 15 Février 2024 concernant les modalités de location de la salle des 4 saisons sise 10, place de l'Eglise à Villemontais.
Madame le Maire donne lecture du projet du règlement intérieur concernant cette salle :

Article 1 : *La location de la salle des 4 Saisons est réservée aux familles villemontoises pour des évènements familiaux (ainsi que leurs descendants et ascendants).*

Article 2 : *D'une capacité de 30 personnes maximum, elle sera utilisée en journée en veillant à ne pas importuner les voisins tant par un stationnement gênant que par le bruit engendré par une concentration de personnes.*

Article 3 : *Montant de la location : 80€. En période de chauffage, un forfait de 50€ sera appliqué.*

Article 4 : *Une caution de garantie de 500€ libellé à l'ordre du Trésor Public (en garantie des dommages éventuels : dégradations des locaux, casse, perte des clés...) sera demandée à la signature du contrat. Les clés seront remises le vendredi pour un weekend et la veille pour une location en semaine, au moment de l'état des lieux entrant.*

Article 5 : *Tous les déchets seront emportés par le loueur, la salle n'étant pas équipée de containers.*

Article 6 : *Les locaux, salle de réception, cuisine et toilettes seront rendus propres (balayage et lavage du carrelage ; nettoyage de la cuisine sol et cuisinière, réfrigérateur ; empilage et rangement des chaises par pile de 5 sur les côtés de la salle , rassemblement des tables nettoyées contre le mur du fond de la salle ; nettoyage complet des WC : cuvette, lavabo, urinoir, miroir et poubelle- lavage du sol . Les toilettes doivent être verrouillées en fin de location.*

Le loueur s'assurera qu'aucuns déchets ne restent sur les extérieurs de la salle.

Article 7 : *les clés seront rendues le lundi au plus tard, au moment de l'état des lieux sortant (ou le lendemain si location en semaine). Le chèque de caution sera restitué.*

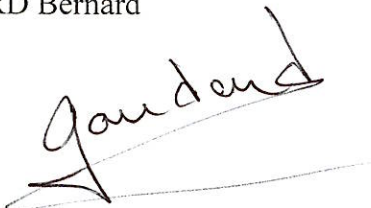
Article 8 : *Ne pas stationner les véhicules sur la place de l'église.*

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le règlement intérieur de la salle des 4 saisons sise 10, place de l'église à Villemontais

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
GAUDARD Bernard



Fait à Villemontais, 14 Mars 2024

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

